

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 V 166 Vœu relatif à la subvention pour les illuminations de fin d'année 2013.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que les associations de commerçants prennent en charge les illuminations des rues de Paris en fin d'année ;

Considérant que ces décorations participent à l'animation commerciale de Paris, à sa renommée et à la féerie de Noël ;

Considérant que les dossiers de subvention 2013 sont pour l'instant suspendus à la décision des élus de la Mairie de Paris ;

Considérant que les Présidents d'associations risquent de s'essouffler par manque d'aide financière et de ne pas renouveler les opérations d'illumination ;

Sur proposition de Mme Brigitte KUSTER et des élus du Groupe UMP,

Emet le vœu que :

La mairie de Paris débloque le plus rapidement possible la situation pour que le versement des subventions aux illuminations de Noël 2013 intervienne dans les 3 mois.